



Démission et solde de tout compte

Par **PIEPIE52**, le **07/10/2021** à **11:56**

Bonjour,

Je suis Conseiller Commercial Automobile depuis plusieurs années.

Statut Cadre / forfait jour

J'ai démissionné, je suis actuellement en préavis.

Plusieurs questions concernant ma fin de contrat et mon solde de tout compte :

- Sur mes années d'activité, je n'ai jamais été payé lors des dimanches travaillés (environ 5/an pour des portes ouvertes) sous prétexte de mon statut cadre.
- Les RTT n'ont jamais été proposés donc jamais pris, malgré des demandes verbales, aucune réponse...
- Des jours de CP ont été supprimés en plus de ceux autorisés en fin de période COVID sous prétexte que j'étais en arrêt pour garde d'enfant....

Mes horaires de travail sont 8h30/12h et 14h/19h soit 8,5h/j sur 5j (42,5h par semaine mini).

Je souhaite avoir des conseils et savoir ce que je suis en droit de leur demander .

Merci d'avance

Par **Marck.ESP**, le **07/10/2021** à **12:38**

Bonjour

Pour le travail du dimanche, je vous communique un lien possiblement intéressant pour vous.

<https://www.auto-infos.fr/Travail-du-dimanche-le-CNPA,14723>

Par **P.M.**, le **07/10/2021** à **19:07**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes en forfait / jour ou payé pour vos heures supplémentaires...

Par **PIEPIE52**, le **11/10/2021** à **11:32**

Bonjour,

Sur on contrat de travail, il est bien noté cadre "forfait jours".

Je n'ai jamais eu d'heures supplémentaires sur ma fiche de salaire....

Merci d'avance

Dans l'attented e votre retour

Par **P.M.**, le **11/10/2021** à **11:50**

Bonjour,

Si la convention de forfait / jours est conforme, c'est normal que vous ne soyez pas payé en heures supplémentaires puisque vous avez un nombre de jours à travailler dans l'année, en revanche, vous devriez avoir des jours de repos et vous ne devriez pas être astreint à un horaire....

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible sur le site de la DREETS ex DIRECCTE) ou d'un avocat spécialiste...